

Hana Shalabi Ã son 34^eme jour de grÃve de la faim : le service pÃnitentiaire israÃlien refuse de la transfÃrer Ã lâ??hÃpital malgrÃ un risque de mort immÃdiate

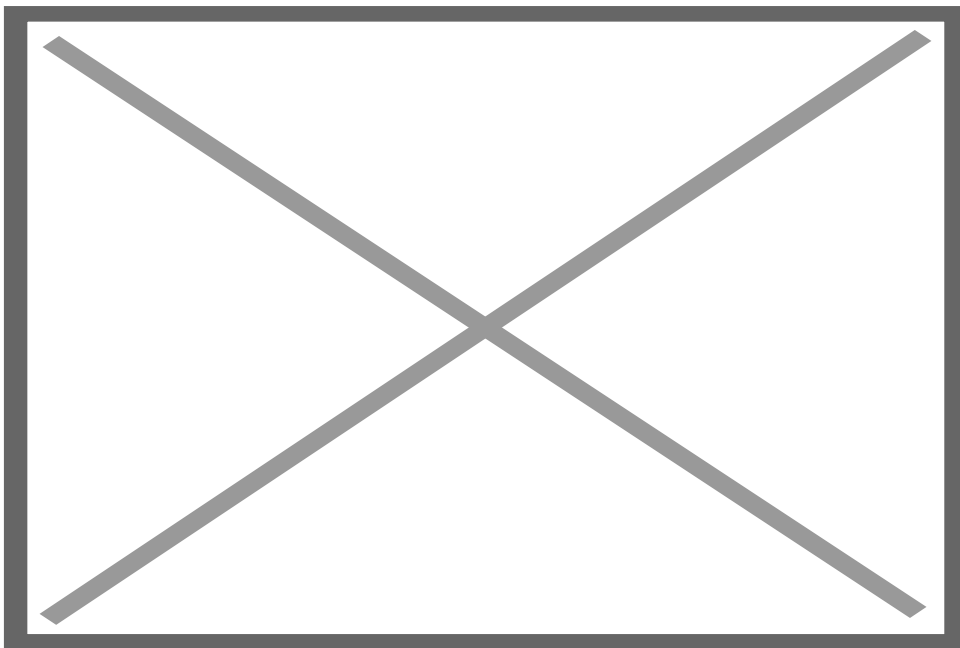
Description

Hana Shalabi Ã son 34^eme jour de grÃve de la faim : le service pÃnitentiaire israÃlien refuse de la transfÃrer Ã lâ??hÃpital malgrÃ un risque de mort immÃdiate

Par Addameer

site ISM â?? 23 mars 2012

CommuniquÃ commun, Association Addameer de soutien aux prisonniers et pour les droits de lâ??homme, MÃdecins pour les Droits de lâ??Homme-IsraÃl et Al-Haq
Â« *Au peuple palestinien libre et loyal, jâ??adresse ces paroles â?? alors que moi et tous mes frÃres et sÃurs dans les prisons de lâ??occupant sommes en grÃve de la faim, nous vous demandons de continuer Ã exprimer votre solidaritÃ et Ã mettre la question des prisonniers en tÃte de la liste des prioritÃs [â?!]. Je demande aux Etats Ãtrangers de continuer Ã faire pression [sur IsraÃl] pour la libÃration de tous les courageux prisonniers. Â» Hana Shalabi, 16 mars 2012*



Octobre 2011, Hana Shalabi dans les bras de ses parents lors de sa libération

Ramallah-Jaffa, 20 mars 2012 – Addameer, Médecins pour les Droits de l'Homme-Israël et Al-Haq expriment leur grave inquiétude sur la santé de Hana Shalabi, qui est en danger de mort imminente – son 34^eme jour de grève de la faim. Aujourd'hui, le service pénitentiaire israélien (IPS) refuse de transférer Mme Shalabi à l'hôpital, malgré un avis urgent de son médecin hier selon lequel elle doit être transférée immédiatement. Addameer, PHR-Israël et Al-Haq sont convaincus que la qualité et la disponibilité des soins médicaux administrés par l'IPS ne sont pas appropriés – la prise en charge de son état actuel. Pendant ce temps, aujourd'hui, le juge militaire israélien de la Cour d'appel a reporté encore une fois la décision concernant l'ordre de détention administrative de quatre mois de Madame Hana Shalabi suite à une réunion de ses avocats avec le procureur militaire.

Suite à un [rapport médical](#) délivré par le médecin de PHR-Israël qui a examiné Mme Shalabi hier lundi 19 mars, qui conclut qu'elle est en danger de mort imminente et doit être transférée d'urgence à un hôpital pour une mise en observation attentive, Mme Shalabi a été transférée à l'hôpital civil Meir la nuit dernière. Cependant, pour des raisons inconnues, elle n'a pas été admise à l'hôpital et l'IPS l'a ramenée au centre médical de la prison Ramleh plus tard dans la nuit. Le médecin de Mme Shalabi n'a été informé de ce transfert qu'aujourd'hui. Addameer, PHR-Israël et Al-Haq partagent les mêmes doutes sur la pertinence et la rapidité des soins médicaux disponibles à Ramleh, étant donné en particulier l'inquiétude croissante sur la détérioration rapide de son état de santé.

Aujourd'hui, le président de PHR-Israël a poussé sur tous les fronts possibles pour qu'elle soit transférée immédiatement à l'hôpital. Lorsqu'il a demandé à l'IPS pourquoi ils refusaient ce transfert, le médecin-chef de l'IPS, l'officier Dini Orkin, n'a informé que le commissaire de l'IPS – qui n'est pas médecin – avait dit que le médecin de Mme Shalabi devait revenir à Ramleh et donner un nouvel avis médical avant qu'ils envisagent même son transfert, malgré le rapport médical urgent d'hier. De plus, et ce qui est encore plus alarmant, Mme Shalabi a rapporté au médecin de PHR-Israël que pendant les divers transferts d'hier, elle avait été malmenée, et même « trainée sur le sol ». Son médecin de PHR-Israël est particulièrement inquiet pour Mme Shalabi – la lumière de ces mauvais traitements, qui ont sans aucun doute un effet sur son état déjà fragile. Toute nouvelle détérioration ou aggravation de son état, y compris d'un point de vue émotionnel, pourrait provoquer une attaque cardiaque.

Addameer, PHR-Israël et Al-Haq condamnent également les dernières actions de l'IPS, qui a fait pression sur Mme Shalabi pour qu'elle interrompe sa grève de la faim. Lors d'une visite de l'avocat Addameer Muna Neddaf le 16 mars, Mme Shalabi a déclaré que l'IPS avait essayé à plusieurs reprises de lui faire cesser sa grève de la faim : continuer à lui interdire les visites familiales pour le mois prochain – compter du 13 mars ; pression d'un religieux musulman qui est membre du « Comité d'Éthique » de l'IPS, et tentative de saper sa confiance en son médecin de PHR-Israël en lui donnant des informations mensongères et en lui disant que le médecin ne se souciait pas d'elle. L'IPS continue d'envisager une alimentation forcée, au mépris des principes de l'éthique médicale et des positions de l'Association médicale

mondiale et de l'Association médicale israélienne.

En ce qui concerne les procédures juridiques, la rencontre d'aujourd'hui faisait suite à l'audience d'appel initiale du 7 mars, au cours de laquelle le juge militaire a statué qu'il prendrait sa décision le 11 ou le 12 mars de manière à donner au procureur militaire plus de temps pour « revoir sa position » et permettre des négociations sur un « marché » entre le procureur militaire et le groupe d'avocats représentant Mme Shalabi. Il a noté que son intention était que si un marché devait y avoir, il devrait avoir lieu au niveau de la Cour d'Appel et non après, comme dans le cas de Khader Adnan. Aucune décision n'a été prise le 11 ou le 12 mars sur ce sujet. La rencontre d'aujourd'hui entre le procureur militaire et les avocats de Mme Shalabi avait été organisée par le juge militaire pour discuter des développements sur ce sujet. Cependant, les négociations n'ont abouti à aucun marché ce jour. En conséquence, le juge a statué qu'il annoncerait sa décision bientôt, sans préciser la date. Le juge a requis un rapport médical détaillé sur l'état de santé de Mme Shalabi, qui a été préparé par le médecin de PHR-Israël et soumis à la cour.

Commentant les discussions, l'avocat d'Addameer Mahmoud Hassan a déclaré que « la préoccupation du procureur militaire israélien est d'obtenir qu'Hana interrompe sa grève de la faim, et non de prendre sérieusement en considération les raisons de sa protestation, y compris l'infraction à son droit à un procès équitable et à une défense efficace. »

Au moins 23 autres prisonniers politiques palestiniens sont actuellement en grève de la faim pour protester contre la détention administrative comme forme illimitée de détention sans inculpation ni procès, dont le membre du Conseil législatif palestinien, Ahmad Al-Hajj Ali, 72 ans. Depuis début mars, nombre de détenus administratifs ont refusé de reconnaître le tribunal militaire et ont refusé de participer aux débats juridiques sur leurs affaires. A cause de l'utilisation par Israël de la détention administrative et en l'absence de procédure régulière garantie aux Palestiniens par le système juridique militaire, la grève de la faim est le seul outil non violent disponible aux détenus administratifs et autres prisonniers politiques pour lutter pour leurs droits fondamentaux.

Addameer, PHR-Israël et Al-Haq sont gravement préoccupés pour la vie d'Hana Shalabi et demande son transfert immédiat à l'hôpital, avec des soins adéquats qui ne soient pas interrompus par des transferts fréquents et inutiles. Addameer, PHR-Israël et Al-Haq appellent également les communautés nationale et internationale à entreprendre toute action visant à faire pression sur Israël pour s'attaquer sérieusement aux raisons qui sous-tendent les protestations croissantes des prisonniers politiques palestiniens et pour mettre fin à la pratique à grande échelle de l'internement sans charge ni procès. Cette pratique est responsable de la privation volontaire du droit à un procès équitable garanti aux personnes protégées, en plus de la politique systématique et bien documentée de torture et de traitement inhumain et dégradant comme méthodes d'intimidation et de coercition qu'emploie Israël.

Source : [Addameer](#)

Traduction : MR pour [ISM](#)

date créée

2012/03/22